



Fiche de données de sécurité

Canada

Rubrique 1. Identification

Nom du produit

Lysis buffer type 2; part of 'Bacterial genomicPrep Mini Spin Kit, 50 purifications'

Numéro de catalogue

28-9042-58



9 0 2 8 9 0 4 2 5 8

Composante Numéro

406203

Type de produit

Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Chimie analytique.
Substances chimiques de laboratoire
Recherche et développement scientifiques

Fournisseur Cytiva
Amersham Place
Little Chalfont
Buckinghamshire
HP7 9NA United Kingdom
+44 1494 508000

Importateur Cytiva Canada
1055 Vernon Dr
Vancouver BC V6A 3P4
Canada
+1 778-956-2584

En cas d'urgence

INFOTRAC
Outside of the United States, call 24 Hour number: 001-352-323-3500 (Call Collect)
In the United States, call 24 Hour number: 1-800-535-5053

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement Pas de mention de danger.

Mentions de danger Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention Non applicable.

Intervention Non applicable.

Stockage Non applicable.

Élimination Non applicable.



Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation Mélange
Autres moyens d'identification Non disponible.

| Nom des ingrédients | Synonymes | % (p/p) | Numéro CAS |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------|---------------|
| Sulfate de dodécyle et de sodium | sulfate de sodium et de dodécyle | ≥0.1 - ≤1 | CAS: 151-21-3 |

Le produit ne contient aucun ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| Contact avec la peau | Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| Ingestion | Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Inhalation | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Signes/symptômes de surexposition

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Contact avec les yeux | Aucune donnée spécifique. |
| Inhalation | Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec la peau | Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | Aucune donnée spécifique. |

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

| | |
|----------------------------------|---|
| Note au médecin traitant | Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| Traitements particuliers | Pas de traitement particulier. |
| Protection des sauveteurs | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| Agents extincteurs inappropriés | Aucun connu. |

Dangers spécifiques du produit Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux Aucune donnée spécifique.



| | |
|--|---|
| Mesures spéciales de protection pour les pompiers | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. |

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

| | |
|---|--|
| Pour le personnel non affecté aux urgences | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié. |
| Intervenants en cas d'urgence | Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». |
| Précautions environnementales | Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). |

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|--------------------------|--|
| Petit déversement | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |
| Grand déversement | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. |

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

| | |
|---|---|
| Mesures de protection | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| Conseils sur l'hygiène générale au travail | Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. |
| Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités | Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation. |

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

| | |
|--|---|
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. |
|--|---|



| | |
|--|---|
| Contrôle de l'action des agents d'environnement | Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |
| <u>Mesures de protection individuelle</u> | |
| Mesures d'hygiène | Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail. |
| Protection oculaire/faciale | Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. |
| <u>Protection de la peau</u> | |
| Protection des mains | Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. |
| Protection du corps | L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. |
| Autre protection pour la peau | Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit. |
| Protection respiratoire | En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Appearance

| | |
|---|-----------------|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Inodore. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | 8 |
| Point de fusion et point de congélation | Non disponible. |
| Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition | 100°C (212°F) |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Durée de combustion | Non applicable. |
| Vitesse de combustion | Non applicable. |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité | Non disponible. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | Non disponible. |

| Nom des ingrédients | Pression de vapeur à 20 °C | | | Pression de vapeur à 50 °C | | |
|---------------------|----------------------------|-----|---------|----------------------------|-----|---------|
| | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
| eau | 17.5 | 2.3 | | | | |

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Densité de vapeur relative | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | |
| | Médias |
| | l'eau froide |
| | l'eau chaude |
| | Résultat |
| | Facilement soluble |
| | Facilement soluble |
| Solubilité dans l'eau | Non disponible. |
| Coefficient de partage n- | Non applicable. |



| | |
|--|---|
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| TDA | Non disponible. |
| Viscosité | Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible. |
| Temps d'écoulement (ISO 2431) | Non disponible. |
| Caractéristiques des particules | |
| Taille médiane des particules | Non applicable. |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | Le produit est stable. |
| Risque de réactions dangereuses | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Conditions à éviter | Aucune donnée spécifique. |
| Matériaux incompatibles | Aucune donnée spécifique. |
| Produits de décomposition dangereux | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient

Sulfate de dodécyle et de sodium

Résultat

Rat - Orale - DL50

1288 mg/kg

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient

Sulfate de dodécyle et de sodium

Résultat

Humain - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures

Quantité/concentration appliquée: 5 %

Humain - Peau - Hautement irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 10 %

Cochon d'Inde - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 336 heures

Quantité/concentration appliquée: 25250 ppm

Cochon d'Inde - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 25250 ppm

Cochon d'Inde - Peau - Hautement irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures

Quantité/concentration appliquée: 25250 ppm

Cochon d'Inde - Peau - Hautement irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 72 heures

Quantité/concentration appliquée: 25250 ppm

Humain - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 0.5 %

Humain - Peau - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 10 ppm

Homme - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 5 %

Souris - Peau - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 5 %

Lapin - Peau - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 5 %

Lapin - Peau - Hautement irritant



Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures
Quantité/concentration appliquée: 2.5 %
Souris - Peau - Hautement irritant
Durée du traitement/de l'exposition: 4 heures
Quantité/concentration appliquée: 1 pph
Lapin - Peau - Léger irritant
Durée du traitement/de l'exposition: 1 heures
Quantité/concentration appliquée: 5 %

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient

Sulfate de dodécyle et de sodium

Résultat

Lapin - Yeux - Léger irritant
Durée du traitement/de l'exposition: 1 heures
Quantité/concentration appliquée: 5 pph
Lapin - Yeux - Hautement irritant
Durée du traitement/de l'exposition: 1 heures
Quantité/concentration appliquée: 1 %
Lapin - Yeux - Hautement irritant
Durée du traitement/de l'exposition: 1 heures
Quantité/concentration appliquée: 1 %

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Inhalation | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| Contact avec les yeux | Aucune donnée spécifique. |
| Inhalation | Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec la peau | Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | Aucune donnée spécifique. |

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme**Exposition de courte durée**

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Effets immédiats possibles | Non disponible. |
| Effets différés possibles | Non disponible. |

Exposition de longue durée

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Effets immédiats possibles | Non disponible. |
| Effets différés possibles | Non disponible. |

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

| | |
|-------------------------------|---|
| Conclusion/Résumé[Produit] | Non disponible. |
| Généralités | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Toxicité pour la reproduction | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Valeurs numériques de toxicité**Estimations de la toxicité aiguë**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|-----------------------------------|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|---|
| Sulfate de dodécyle et de sodium | 1288 | N/A | N/A | N/A | N/A |



Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient

Sulfate de dodécyle et de sodium

Résultat

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Carp, hawk fish - *Cirrhinus mrigala* - Larve

Âge: 2 jours; Taille: 4.5 mm; Poids: 51 mg

590 µg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CE50 - Eau de mer

Algues - Diatom - *Skeletonema costatum*

1200 µg/l [96 heures]

Effet: Population

Aiguë - CL50 - Eau de mer

Crustacés - Brine shrimp - *Artemia salina* - Adulte

Âge: 25 jours; Taille: 3.5 à 4.5 mm

900 µg/l [48 heures]

Effet: Mortalité

Chronique - NOEC - Eau de mer

Algues - Sea Lettuce - *Ulva fasciata* - Zoé

1.25 mg/l [96 heures]

Effet: Reproduction

Chronique - NOEC - Eau douce

OECD

Crustacés - Water flea - *Pseudosida ramosa* - Néonate

Âge: <24 heures

1 mg/l [21 jours]

Effet: Reproduction

Chronique - NOEC - Eau douce

OECD

Poisson - Eastern mosquitofish - *Gambusia holbrookii*

Poids: 0.14 g

0.8 mg/l [28 jours]

Effet: Enzymes

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Persistante et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|-----------------------------------|--------------------|---------------------|------------------|
| Sulfate de dodécyle et de sodium | - | >60%; 28 jour/jours | Facilement |

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogK _o e | FBC | Potentiel |
|-----------------------------------|---------------------|-----|-----------|
| Sulfate de dodécyle et de sodium | -2.03 | - | Faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

Autres effets nocifs Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit.



9 5 2 8 9 0 4 2 5 8 2

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le TMD | Classification pour le DOT | ADR/RID | IMDG | IATA |
|--|---|-------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. | Non. | No. |
| Autres informations | - | - | - | - | - |
| Protections spéciales pour l'utilisateur | Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement. | | | | |
| Transport en vrac aux termes des instruments IMO | Non disponible. | | | | |

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

États-Unis Tous les composants sont actifs ou exemptés.



Section 16. Autres informations

Historique

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Date d'impression | 2/20/2026 |
| Date d'édition/Date de révision | 2/20/2026 |
| Date de publication précédente | 7/18/2025 |
| Version | 5.02 sds_author@cytiva.com |

Légende des abréviations

ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
RPD = Règlement sur les produits dangereux
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

| | Classification | Justification |
|-------------|--|----------------------|
| Non classé. | | |
| Références | Non disponible.  Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente. | |

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.